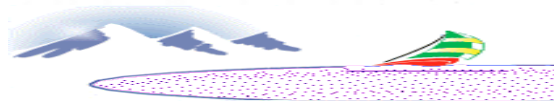


C. V. R. L



## AVIS DE COURSE VOILE LEGERE / HAN

Championnat de Ligue de voile Midi-Pyrénées  
Samedi 11 octobre 2014 toutes les classes **sauf opti**  
Dimanche 12 octobre 2014 toutes les classes  
Plan d'eau Lac de Montbel (côté Lérans) Ariège  
Club de Voile des Rives de Lérans /Ligue Midi-Pyrénées de voile  
5A

**Terminologie :** le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurfs,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la (des) classe(s) opti et miniji
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie dériveurs/catamarans/Quillars de Sport et PAV
- 3.1.3 - tous les bateaux des classes A, B, C, R1, R2, et L du système de handicap Osiris habitables et de groupe mini 0 (pas de longueur mini à préciser)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant : au CVRL BP 60101 09301 Lavelanet ou par email : [leranvoile@orange.fr](mailto:leranvoile@orange.fr) au plus tard le mercredi précédant l'épreuve

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : inscription gratuit

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Samedi 11 octobre : -10h30 à 14h Confirmation d'inscription  
 -15h premier signal d'avertissement, (toutes les classes **sauf les optis**)  
 courses à suivre  
 -19h pot d'accueil  
 -20h repas pris sur place (n'oubliez pas de vous inscrire)
- 5.2 Dimanche 12 octobre : -9h à 10h30 confirmation d'inscription pour les optis  
 -11h premier signal d'avertissement pour toutes les classes, courses à  
 suivre  
 -aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00  
 -après les courses : proclamation des résultats, remise des prix

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :  
 - affichées selon la prescription Fédérale

**7. LES PARCOURS**

- 7.1 Les parcours seront de type : construit (triangle ou banane)

**8. CLASSEMENT**

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

Coupes et prix en nature seront distribués

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
 TOMAT Lucien 05 61 01 09 47 [tomat.franlu@orange.fr](mailto:tomat.franlu@orange.fr)  
 DUMONS Roland 06 70 59 69 44 [roland.dumons@orange.fr](mailto:roland.dumons@orange.fr)  
 Club de voile des Rives de Lérans [leranvoile@orange.fr](mailto:leranvoile@orange.fr)

**Un repas est prévu le samedi soir 11 octobre 2014 vers 20 heures sur le site**

- enfants de – 11 ans : 10 Euros
- ados et adultes : 12 Euros

**Pour vous accueillir dans les meilleures conditions il est indispensable de vous inscrire au repas avant le mercredi 8 octobre 2014. La réservation et le paiement par chèque libellé à l'ordre du CVRL, sont à envoyer à l'adresse suivante :**

**- CLUB DE VOILE DES RIVES DE LERAN**  
**BP n°60101 Lavelanet Cedex 09301**

Possibilité d'hébergement à proximité du club :  
 Camping La Régate Lérans 09600  
 Contact : 06 08 48 08 63 05 61 03 09 17  
[campinglaregate@gmail.com](mailto:campinglaregate@gmail.com)

-Autres possibilités : consulter le site du CVRL <http://cvrl.fr>

## Fiche individuelle de pré-inscription

Epreuve : Championnat de Ligue Midi-Pyrénées 2014

Date : 11 et 12 octobre 2014

Type de bateau ou Série .....

Catégorie ..... coeff ou rating.....

Nom du voilier ..... N° de voile .....

Barreur 1<sup>er</sup> équipier 2<sup>e</sup> équipier

Nom ..... .....

Prénom ..... .....

N° de licence ..... .....

Club ..... .....

Sexe ..... .....

Date de naissance ..... .....

Inscription : gratuite

Repas du samedi après régata : - adultes.....x12€ :

- enfants – de 11 ans.....x10€ :

Montant total :

*Je m'engage à respecter les Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve*

*" Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course «*

Signatures : Barreur 1<sup>er</sup> équipier 2<sup>e</sup> équipier

## Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom, Prénom) .....

Agissant en qualité de\* : Père , Mère , Tuteur

Autorise (Nom et prénom de l'enfant) .....

à participer, sous mon entière responsabilité, à la régata se disputant sur le plan d'eau de Montbel Lérans

Date et signature

\* rayer les mentions inutiles

**A RETOURNER AVANT LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 A :**

CVRL BP 60101 LAVELANT CEDEX 09301

Mail : leranvoile@orange.fr

Tél : 0670596944

**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*